



Arrêt maladie ordinaire fonctionnaire territoriale

Par **Andrea 69**, le **03/02/2023** à **19:08**

Bonjour je suis atsem dans une école j'ai été en arrêt 3 semaines je suis annualisé 1607 heures par an je fait 10 heures par jours sur 4 jours plus 3 heures le mercredi donc 43 heures par semaines les semaines d'écoles les 3 semaines d'arrêt maladie étaient des semaines d'écoles
Combien d'heures doivent ils me décompté par jours ..ma responsable me dit 7heures par jours alors que je fait 10 heures ! Cela veut dire que devrait rattraper des heures alors que j'étais en maladie ? Je trouve pas ça normal !? Merci de votre réponse

Par **Lag0**, le **04/02/2023** à **09:08**

Bonjour,
Je ne sais pas si les règles sont différentes dans la fonction publique, mais dans le privé, l'employeur devrait vous décompter vos heures comme si vous aviez travaillé, donc 10 heures par jour. En compter moins serait faire une discrimination à l'état de santé ce qui est formellement interdit.

Par **Andrea 69**, le **04/02/2023** à **09:18**

Merci de votre réponse
Mais justement j'aurais voulu savoir comment ça se passe dans la fonction publique territoriale.